

59.—Nombre et tonnage net des bâtiments inscrits sur les registres maritimes du Canada, par provinces, le 31 décembre, 1922-1931—fin.

Province.	1927.		1928.		1929.		1930.		1931.	
	Nom- bre.	Tonnage.								
Ile du Pr.-Ed.....	133	8,581	132	8,549	134	8,370	130	8,351	129	10,996
Nouvelle-Ecosse..	1,412	129,482	1,436	126,428	1,471	127,080	1,478	119,055	1,434	112,891
Nouv.-Brunswick	829	33,077	828	33,395	885	34,031	919	38,350	983	39,766
Québec.....	1,368	456,092	1,373	502,224	1,265	506,594	1,262	495,017	1,277	506,787
Ontario.....	1,724	397,987	1,746	367,007	1,759	347,531	1,775	392,708	1,771	378,925
Manitoba.....	96	10,661	98	10,684	103	11,051	105	11,185	110	11,461
Saskatchewan....	6	486	6	486	6	486	6	486	6	486
Col. Britannique.	2,872	327,984	3,012	313,651	3,257	335,810	3,203	361,328	3,178	361,305
Terr. du Yukon..	14	3,650	14	3,650	19	4,543	20	5,584	17	5,031
Totaux.....	8,454	1,368,000	8,645	1,366,074	8,899	1,375,493	8,898	1,432,064	8,905	1,427,648

Section 6.—Ministère de la Marine.¹

Tout ce qui concerne la navigation au Canada est du ressort du ministère de la Marine. Ses attributions les plus importantes embrassent: (1) l'application de la loi de la marine marchande du Canada ("Canada Shipping Act"), et des autres lois du gouvernement fédéral relatives aux transports maritimes; (2) le pilotage; (3) la construction et l'entretien des phares, bateaux-phares, signaux de brouillard, bouées et balises; (4) les ports, havres, jetées, quais et brise-lames; (5) le service météorologique du Canada; (6) les secours aux marins malades ou indigents; (7) les levés hydrographiques, les marées et courants; (8) les enquêtes sur les causes de naufrage et des avaries et la compilation des statistiques relatives aux naufrages; (9) le service de sauvetage; (10) l'inspection des vapeurs; (11) le creusement et l'entretien du chenal du fleuve St-Laurent; (12) le service des signaux marins; (13) les brise-glaces et (14) l'administration des postes radiotélégraphiques du gouvernement et la surveillance des stations privées au Canada. Les recettes nettes de ce ministère, pendant l'exercice clos le 31 mars 1931, atteignirent \$981,061; les dépenses du même exercice se soldaient par \$27,486,720.

Le tableau 60 est un relevé des recettes et des dépenses du ministère de la Marine, en chaque exercice budgétaire depuis la Confédération; quant aux tableaux 61 et 62 ils en fournissent les détails pour les six années 1926 à 1931.

¹Revisé par E. Hawken, sous-ministre adjoint, ministère de la Marine.